

Procès-verbal de l'examen public sur les véhicules en libre-service :
une nouvelle offre de mobilité à encadrer

Commission sur le transport et les travaux publics (volet municipal)

Le mercredi 5 novembre 2014 à 19 h
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Michel Bissonnet, président
M. Alex Norris, vice-président
M. Maurice Cohen
Mme Mary Deros
M. Pierre L'Heureux
Mme Monica Ricourt
M. Craig Sauvé
M. Steve Shanahan

COMMISSAIRE ABSENTE

Mme Suzanne Décarie

Une vingtaine de citoyens, deux employés de la Ville, un conseiller municipal et deux attachés politiques étaient présents dans la salle.

1. Ouverture de l'assemblée

Le président invite les personnes à prendre place et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 05. Il se présente et invite les membres de la commission à faire de même à tour de rôle. Il rappelle les étapes d'étude publique du dossier des véhicules en libre-service (VLS) et explique le déroulement de la séance d'adoption des recommandations.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Deros, appuyée par Mme Ricourt, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès verbaux des séances publiques du 11 septembre et du 2 octobre 2014

Sur une proposition de M. Norris, appuyée par M. Shanahan, les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

4. Délibérations finales et adoption des recommandations portant sur les véhicules en libre-service : une nouvelle offre de mobilité à encadrer

Le président rappelle que le 11 septembre dernier, la commission a entendu le représentant de la Direction des transports, du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, qui a présenté le contexte montréalais, allant de l'autopartage aux véhicules en libre-service, les éléments du Plan de transport afférents et le rapport de la consultation menée par la direction en 2013. Une trentaine de personnes ont assisté à cette séance. Plusieurs d'entre elles ont pris la parole pour émettre leurs commentaires.

M. Bissonnet explique que la consultation s'est poursuivie par une deuxième séance publique le 2 octobre, où treize mémoires ont été exposés à la commission et devant une cinquantaine de personnes présentes dans la salle. Des intervenants ont pris la parole pour présenter des propositions ou des recommandations afin que la Ville de Montréal se dirige davantage vers une métropole durable. Il précise que six autres mémoires ont été déposés sans présentation et que tous les mémoires déposés sont disponibles sur le site Internet des commissions du conseil de la Ville de Montréal.

À la suite des séances publiques, le président informe que les membres se sont réunis en séance de travail pour discuter des recommandations qu'ils souhaitaient formuler en lien avec les commentaires, préoccupations et recommandations évoquées par les intervenants et les présentateurs lors des assemblées publiques.

Au terme des discussions entre les commissaires, la commission a formulé huit recommandations. C'est ainsi qu'au dénouement de ses travaux et après analyse des propositions et commentaires du public, la Commission sur le transport et les travaux publics soumet les recommandations suivantes au conseil municipal dont le président en fait une lecture intégrale :

Les bénéfices de l'autopartage traditionnel et en libre-service intégral (selon les études actuelles)

Considérant qu'une voiture privée circule en moyenne 5 % du temps et occupe une place de stationnement 95 % du reste du temps ;

Considérant que la présence de services d'autopartage traditionnel ou en libre-service intégral peut permettre à des ménages de se départir de leurs voitures ou de reporter la décision d'en acheter une, avec une réduction nette en conséquence du nombre de véhicules qui circulent dans la ville ;

Considérant que chaque véhicule d'autopartage traditionnel remplace dix voitures privées et que celui en libre-service en remplace possiblement trois, qu'il apporte une diminution des gaz à effet de serre (GES) et qu'il contribue à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ;

Considérant l'ouverture de la clientèle à ces nouveaux modes de transport à Montréal (où le nombre augmente d'environ 30 % par année) et le fait qu'elle y trouve son compte de même que la demande formulée par plusieurs utilisateurs d'agrandir les zones desservies ;

Considérant la nouveauté des VLS à Montréal ;

R-1

Que, dans l'offre de transport de la Ville de Montréal (cocktail transport) et en collaboration avec les acteurs du milieu, l'Administration inclut les véhicules en libre-service (VLS) dans le Plan de transport de Montréal, au même titre que le transport en commun, le Bixi, le taxi, l'autopartage, le covoiturage et les véhicules en location pour favoriser et conserver une complémentarité entre les modes de transport ;

R-2

Que les autorités municipales compétentes encouragent les opérateurs de service de VLS à étendre leur service sur l'ensemble du territoire montréalais ;

R-3

Que l'Administration, en collaboration avec les arrondissements, étudie les modes d'implantation et de gestion des VLS en évaluant l'efficacité de tous les systèmes disponibles, qu'ils soient compétitifs ou monopolistiques ;

Considérant l'offre de services d'autopartage et de VLS depuis quelques années à Montréal et la nécessité d'obtenir des données probantes sur l'ensemble du territoire, outre celles déposées par Polytechnique Montréal ;

R-4

Que les autorités municipales compétentes exigent des entreprises de VLS le partage de leurs données de déplacement étant donné l'autorisation de stationner sur le domaine public ;

R-5

Que les autorités municipales compétentes assurent le maintien de conditions identiques pour toutes les entreprises de VLS dans les arrondissements où la vignette de stationnement universelle est reconnue ;

La technologie (systèmes informatiques et opérationnels) et l'électrification (batteries efficaces et bornes de recharge)

Considérant le potentiel de Montréal de cheminer vers une mobilité durable et de faire de celle-ci une ville avant-gardiste dans ce domaine en Amérique du Nord ;

Considérant la technologie nécessaire au déploiement des voitures électriques en libre-service ;

Considérant les ressources électriques non utilisées au Québec ;

Considérant qu'une avancée rapide de la technologie des véhicules électriques constitue un élément stratégique d'importance planétaire en matière de recherche et de développement de l'industrie automobile ;

R-6

Que l'Administration, en collaboration avec ses partenaires, établisse des priorités pour faire évoluer rapidement les modes de transport vers une technologie plus écologique et propose des mesures pour aider à l'électrification des véhicules en instaurant, par exemple, une tarification distincte pour les VLS électriques ou en invitant les entreprises à contribuer à l'implantation d'un réseau de bornes électriques ;

R-7

Que l'Administration évalue, au terme d'une période de cinq ans, la situation de l'autopartage sur le territoire de Montréal ;

L'impact sur l'environnement et sur les autres moyens de transport

Considérant le peu de connaissance de l'impact du déploiement des VLS sur l'industrie du taxi, les autres modes de transport et l'environnement, et afin de prendre des décisions sur des informations exhaustives et objectives ;

R-8

Que l'Administration commande à un organisme autonome - Polytechnique Montréal par exemple -, une étude supplémentaire au sujet de l'impact du déploiement des VLS à Montréal sur l'industrie du taxi, les entreprises de location de véhicules, les transports en commun, le taux de motorisation des ménages à

Montréal et tout autre indicateur en matière de transport et d'environnement que l'organisme juge opportun d'étudier, et que cette étude soit déposée au conseil municipal.

Les recommandations sont adoptées à l'unanimité par les membres.

5. Période de questions et de commentaires du public

Le président annonce la période de questions et de commentaires des citoyens et invite un premier citoyen à poser ses questions.

3.1 M. MARCO VIVIANI, DIRECTEUR DÉVELOPPEMENT ET RELATIONS PUBLIQUES, COMMUNAUTO INC.

M. Viviani apprécie que l'apport de l'entreprise Communauto, par son offre d'autopartage, soit reconnu comme occupant une place dans le milieu urbain. Il souligne que la Ville de Montréal doit assumer un leadership en cette matière et constate que les recommandations de la commission vont dans la bonne direction. « Il faut maximiser les bénéfices de ce mode de transport pour l'environnement de la métropole », termine-t-il.

3.2 M. NICOLAS BÉLANGER, REGROUPEMENT DES LOUEURS DE VÉHICULES DU QUÉBEC (RLVQ)

En référence à la recommandation R-5 (maintien de conditions identiques pour toutes les entreprises de VLS), M. Bélangier interroge si on fait référence aux conditions existantes actuellement ou à des conditions éventuellement modifiées. Un commissaire répond qu'il est question de normes et de standards identiques applicables pour tous en tout temps. Par cette recommandation, la commission s'est dit ouverte à tous les joueurs potentiels, opérateurs de véhicules en libre-service (VLS).

Aucune autre personne ne voulant intervenir, M. Bissonnet cède la parole à M. Aref Salem, responsable du dossier du transport au comité exécutif. Ce dernier remercie le président et tous les commissaires pour leurs efforts déployés afin de mener à terme cette consultation publique. Il mentionne que l'Administration prendra connaissance des recommandations pour cheminer dans les étapes reliées à ce dossier.

Le président procède à la période de questions et de commentaires des membres de la commission.

6. Période de questions et de commentaires des membres de la commission

Les membres remercient tous les intervenants pour la qualité des mémoires déposés. Certains d'entre eux font part qu'en séance de travail, ils ont débattu concernant deux appréciations de ce nouveau mode de transport : un système de VLS exclusif comme à Paris ou bien un système décentralisé comme à Montréal. Un membre exprime son opinion en jugeant ce dernier plus compétitif, moins dispendieux pour le consommateur et viable à court terme. La technologie évoluant rapidement, il faut, à son avis, laisser les différents acteurs jouer leur rôle à cette étape-ci, les VLS étant une offre nouvelle de transport.

Par ailleurs, un autre souligne l'importance que tous les systèmes soient étudiés. Les recommandations soumises, dit-il, reflètent bien le débat de la commission.

Finalement, un dernier soulève le travail exécuté en grande collégialité et une volonté partagée par les membres d'en arriver à un consensus. Il fait mention que des discussions ont tourné autour de l'allègement de la circulation à Montréal et que le projet des VLS, à date, retient à peine 500 véhicules à Montréal. Il souhaite une amélioration continue du réseau de transport montréalais afin que les citoyens puissent économiser du temps sur la route et passer plus de temps à pratiquer leurs activités.

7. Levée de l'assemblée

M. Bissonnet remercie et félicite les membres pour le déroulement des travaux de la commission qui se sont réalisés respectueusement, les personnes et organismes pour leurs témoignages et leurs commentaires, de même que M. Luc Couillard de la Direction des transports pour son soutien à la commission.

Il remercie toutes les personnes présentes et celles qui ont participé à la tenue de cette assemblée, particulièrement M. Aref Salem, présent à toutes les séances publiques. Il interpelle ce dernier sur la recommandation R-8, expliquant la nécessité de poursuivre des études afin de mesurer l'impact des VLS sur tous les modes de transport, affirmation que réitère aussi le vice-président.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 35, sur une proposition de M. Norris, secondée par M. L'Heureux.

ADOPTÉ LE : 15 FÉVRIER 2016

Original signé

Michel Bissonnet
Président

Original signé

Diane Côté
Secrétaire recherchiste